

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Jocelyn GILLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-182

OBJET : LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT - SELA – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS

DÉLIBÉRATION : 2025-182  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT - SELA – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS

**RAPPORTEUR : Marcel COTTIN**

Loire-Atlantique développement-SELA, société d'économie mixte locale, envisage de procéder à une modification de ses statuts en vue :

- d'adapter son objet en lien avec son nouveau projet stratégique structuré autour de trois champs d'intervention complémentaires :
  - la réalisation d'opérations de construction et d'aménagement,
  - le déploiement d'actions foncières et immobilières,
  - le portage d'opérations immobilières et d'acquisitions foncières,  
et ce en lien avec tout projet de développement d'habitat, de transition énergétique, de biodiversité, d'activités économiques, touristiques et de loisirs,
- d'assurer une cohérence avec les statuts de Loire-Atlantique développement-Société publique Locale,
- de tenir compte des réformes récentes sur les entreprises publiques locales,
- de s'adapter aux besoins et aux enjeux des territoires de Loire-Atlantique.

L'évolution statutaire n'empporte aucune modification de la représentation des collectivités et groupements de collectivités actionnaires et, plus généralement, de la gouvernance.

Il est envisagé que cette modification soit soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire du mois de juin 2026.

Vu le projet de statuts modifiés joints à la présente délibération et conformément à l'article L 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, il importe que le conseil municipal autorise le représentant de la VILLE DE SAINT-HERBLAIN à approuver la modification envisagée lors de cette prochaine assemblée générale extraordinaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le représentant de la Ville à l'assemblée générale de Loire-Atlantique Développement-SELA à approuver la modification de statuts, jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**36 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025

